

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 004-1019/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention spécifique conclue avec Eco-Emballages relative au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer.

DTD 15/13203/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération AGER 017-623/13/CC du 31 octobre 2013, Marseille Provence Métropole a approuvé une convention avec Eco-Emballages afin de participer à l'expérimentation nationale d'évaluation de standards expérimentaux sur l'extraction des emballages métalliques et plastiques lors de la phase de tri mécano biologique des déchets.

Cette expérimentation, initialement prévue sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, a permis d'attester que les plastiques rigides extraits lors de la phase de tri mécano biologique sont bien recyclables, et ont été recyclés. Néanmoins, la disparité des flux produits amène Eco-emballages à prolonger l'évaluation afin d'acquérir d'avantages de données.

En contrepartie de ce caractère expérimental, le montant du soutien d'Eco-Emballages pour les plastiques rigides conformes au standard expérimental est à 50% du tarif à la tonne du standard classique.

Sur la base d'une estimation de tonnages attendus sur les deux années à venir, les soutiens qui pourraient être perçus par MPM dans le cadre de cet avenant sont évalués à 60 000 euros environ.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de prolonger le dispositif relatif au soutien de standards expérimentaux pour les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Contrat pour l'Action et la Performance – Barème E, approuvé par délibération AGER 001-859/11/CC du 9 décembre 2011 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- Les conventions spécifiques standards expérimentaux pour les plastiques et les métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer, approuvé par délibération AGER 017-623/13/CC du 31 octobre 2013.

Sur le rapport du Président,

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la prise en compte des tonnages de métaux issus du tri mécano biologique sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer entraînera une augmentation des soutiens versés par Eco-Emballages ;
- Qu'il est nécessaire pour que ces matériaux soient pris en compte d'approuver l'avenant à convention spécifique relative au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer avec Eco-Emballages.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention spécifique conclue avec Eco-Emballages relative au soutien de standards expérimentaux pour les plastiques et métaux issus du tri primaire sur le Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine – Nature : 7478 – Sous-Politique : G130 – Fonction 812.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
Propreté – Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER